

COMMUNE DE CHAULNES

Avec Vous

BULLETIN
MUNICIPAL

N° 86
AVRIL 2021



LE MOT DU MAIRE
LES PERMANENCES
LES SERVICES MÉDICAUX DE LA COMMUNE
LES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
BIEN VIVRE A CHAULNES
LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS
LES INFORMATIONS DIVERSES
LE COIN DES ENFANTS
UN PEU D'HISTOIRE



PLANTONS
pour
DEMAIN...

DISPOSITIF
**1 MILLION
D'ARBRES**
EN HAUTS-DE-FRANCE



LES MASQUES

c'est comme les crottes de chien, les mégots, les canettes, les chewing-gums, les emballages :

Ça n'a rien à faire sur le sol



Protégeons :
nos enfants,
nos agents communaux,
notre environnement.

MERCI

à tous ceux qui déposent leurs déchets
dans les poubelles **appropriées**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Ce traditionnel mot du Maire ne peut occulter la période difficile que nous subissons, situation qui semble s'empirer, parfois stagner, s'améliorer puis repartir de plus belle, mais surtout s'éterniser. Notre territoire détient le triste record des Hauts de France et peut-être même de France en terme de taux d'incidence de la pandémie pour 100 000 habitants. Pas une famille qui ne soit concernée par la maladie, ou celle d'un proche, d'un ami, d'une connaissance.

Un centre de vaccinations s'est ouvert à Chaulnes, en faveur des habitants de notre communauté de communes Terre de Picardie. Je souhaite rendre un immense hommage à tous les bénévoles, infirmiers, infirmières, médecins qui n'hésitent pas à donner de leur temps et de leur énergie pour combattre ce fléau. Car la tâche n'est pas facile. Les annonces gouvernementales pour vacciner un maximum de personnes sont louables, mais sur « le terrain » la réalité est toute autre. Au moment où j'écris ces mots, la vaccination des + de 70 ans de notre territoire n'est pas terminée alors qu'on nous demande de prendre en compte les + de 60 ans et professions à risques. Mission non pas impossible, mais qui forcément prendra du temps. Nous comprenons d'autant plus l'impatience de nos administrés. En attendant, la prudence reste absolument de rigueur : port du masque partout, distanciation, hygiène,... mais aussi solidarité, patience et respect les uns envers les autres.

La vie associative et la vie sociale et collective qui va avec s'est quasiment entièrement arrêtée depuis plus d'un an. De même, votre conseil municipal et ses différentes commissions ne se réunissent plus essentiellement qu'en « visioconférence », façon peu évidente pour favoriser les échanges. Je souhaite également remercier l'ensemble des conseillers municipaux et membres du personnel communal pour leur fidélité et leur tolérance pendant cette période compliquée. On se serre les coudes,... à distance bien sûr.

Vous pourrez constater, en lisant dans ce bulletin les comptes-rendus de conseil municipal, que le travail de vos élus se poursuit, en faveur de tous, s'intensifie même malgré les difficultés actuelles. Le plan de relance initié par l'état, avec d'importantes possibilités de subventions, ainsi qu'une rigueur de gestion quotidienne, nous permettent de mettre en place de beaux projets qui vont largement occuper ce mandat. Avec néanmoins une importante problématique à résoudre: la loi de finances 2020 imposée par l'état aux communes, intercommunalités et départements nous oblige désormais à une véritable gymnastique financière: transferts de produits fiscaux entre collectivités, disparition des produits de la taxe d'habitation, ponctions fiscales, compensations, diminution des bases d'imposition,... Vous imaginez bien que dans ces cas-là, ce ne sont pas les communes qui gagnent...

Mais pour le moment, le plus important, c'est la santé, et pour que chacun soit bien conscient de l'invisible danger qui nous entoure, permettez-moi d'insister: l'important, c'est la vie!

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, tenez bon, portez vous du mieux possible, surtout restez prudents... et patients.

Thierry Linéatte
Maire de Chaulnes

Malgré le contexte, le gouvernement a décidé que les élections départementales et régionales se tiendront les 20 et 27 Juin. Dans un évident souci sanitaire et d'organisation, celles-ci se dérouleront au centre-socio-culturel, rue Poulin, et non pas à la mairie. Merci de votre compréhension.

Les permanences

LE MAIRE

M. Thierry LINÉATTE

Sur rendez-vous uniquement.



LES ADJOINTS

Mme Nadège LATAPIE-COPÉ

Social / CCAS

Sur rendez-vous.

M. Benoît GANCE

Bâtiment / Voirie

Sur rendez-vous.

Mme Anne LEBRUN MERLIN

Communication / Environnement / Logement

Le lundi de 16h30 à 17h45 - Sur rendez-vous.

VOTRE MAIRIE :

7, rue des Lieutenants
Terpraut et Grenier
80320 CHAULNES

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi / mardi
jeudi / vendredi
8h30 - 12h00
13h30 - 17h00
Fermée le mercredi

NOUS CONTACTER :

03.22.83.80.80

www.mairiechaulnes.fr

Rubrique « contact ».

Page Facebook :

« L'avenir de Chaulnes
Avec Vous »



MISSION LOCALE

M.E.E.F. Santerre Haute Somme

Horaires permanences :

Mardi et vendredi : 14h00 - 16h45

Sur rendez-vous auprès de la
mission locale de PERONNE

A.C.P.G./C.A.T.M.

NADÈGE LATAPIE-COPÉ

Renseignements à la mairie de
Chaulnes.

06.85.37.41.96

LA CROIX ROUGE

Unité locale de Haute Picardie,
tient sa permanence au local de la
Croix Rouge :

36, avenue Roger Salengro

80320 CHAULNES (à côté du
magasin Carrefour)

Le lundi de 14h30 à 15h30

(tous les 15 jours).

RELAIS ASSISTANTS

MATERNELS

STÉPHANIE CRESSONNIER

Rue Poulin

03.22.85.48.06

ram@terredepicardie.fr

Permanences téléphoniques le
lundi de 14h à 17h.

Permanences physiques le jeudi
de 14h à 17h (sur rendez-vous).

PERMANENCES D'AVOCATS

De 14h à 16h, en mairie

Les vendredis 21 mai, 18 juin, 16
juillet et 27 août

CONCILIATEUR DE JUSTICE

ALAIN SÉGOUFFIN, *Cour d'appel,
Tribunal d'instance d'Amiens.*

06.12.47.97.69

NOUVEAU :

Permanence le 1^{er} lundi de chaque mois
(sur rendez-vous, à prendre en mairie).

ASSOCIATION SAINT JEAN

Horaires de permanences en mairie :

Mardi : 08h30 - 10h30

Jeudi : 15h30 - 17h00

Vendredi : 08h30 - 10h30

ACCUEIL DE LOISIRS

Dossier d'inscription disponible
sur le site :

www.mairiechaulnes.fr, rubrique
« accueil de loisirs ».

Pour les inscriptions, vous pouvez
prendre rendez-vous auprès de :

LUDOVIC ANTIOCHUS

au 06.11.57.08.63 ou par mail :
ludovic_antiochus@orange.fr.

PERMANENCE SOCIALE

GRÉGORY LABILLE

Député de la Somme

Les vendredis :

7 mai, 2 juillet, 24 septembre et
19 novembre, de 9h à 10h.

MAISON DE SANTÉ

16 ter avenue Aristide Briand

Secrétariat du lundi au vendredi : 08h00/12h00 - 13h30/18h30

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

(sur rendez-vous)

DR MYLÈNE FOUET-EMERY

DU de gynécologie et de nutrition

03.60.63.01.13

DR ANTOINE HOULLIER

03.60.63.01.14

DR INGRID HUET-RAOUX

DU de gynécologie

03.22.85.42.64

DR CHELLA LEFOLLE

DU de gynécologie et formation en hypnose et technique EMDR, maître de stage pour les internes

03.22.83.97.37

INFIRMIERS

CABINET INFIRMIERS DE CHAULNES

Estelle CAMPA, Agathe BRUYER, Corinne PECHON, Odile SENECHAL, Quentin SENECHAL, Mathylde LETURGIE

Permanences : 06h45/07h20

09h45/10h45 - 13h00/13h30

Pour les soins à domicile en semaine, dimanche et jours fériés

Sur rendez-vous :

03.22.85.40.06

CABINET INFIRMIERS HAUTE-PICARDIE

Claire FLAMENT-GALLAIS,

Daniel TAIX

Permanences :

Du lundi au vendredi :

07h00/07h30

09h30/09h50

17h30/18h00

Le samedi :

09h30/09h50

Pour les soins à domicile sur rendez-vous : 03.22.84.11.54

OSTÉOPATHE

(sur rendez-vous)

DANIEL TAIX

07.61.54.53.05 (ou sur Doctolib)

ORTHOPHONISTE

MATHILDE LANGE-FRASSAINT

06.17.29.81.59 (sur rendez-vous)

ORTHOPTISTE

NOÉMIE LASSELIN

06.26.04.24.12 (le lundi am)

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

PSYCHOTHÉRAPEUTE

(sur rendez-vous)

CHRISTINE DOBREMER

06.42.38.91.67

PÉDICURES PODOLOGUES

Semelles orthopédiques

(sur rendez-vous)

FRANÇOISE BOCHART

03.22.83.03.88

ANNE MARECHAL

03.22.78.59.44

ORTHOPÉDIQUE

M. MANCIERE (membres inférieurs)

M. FERRARI (membres supérieurs)

De la clinique Pauchet Amiens

03.22.95.70.70

ORL

(de la clinique Victor Pauchet) (rdv sur Doctolib, préciser le site n°2 : Chaulnes)

MARINE PERIA

(1 à 2 jeudis par mois)

03.22.95.70.70

ANGIOLOGUES

(de la polyclinique) Pour un doppler, spécifier le rendez-vous à Chaulnes.

03.22.33.30.25

GASTRO ENTÉROLOGUE

(de la clinique Pauchet Amiens)

Le mardi matin tous les 15 jours.

sur rendez-vous : 03.22.91.57.24

SEXOLOGUE

(de la clinique Pauchet)

JUSTINE HENRION

Sur rendez-vous le jeudi

07.69.02.36.22

CHIRURGIENS DENTISTES

(sur rendez-vous)

40 rue Roger Salengro

DR HERVÉ DELLACHERIE

03.22.85.44.43

DR CLIO ASTIER

03.22.85.44.43

MASSEUR KINESITHERAPEUTE

(sur rendez-vous)

11 rue des Lts Terpraut et Grenier

VÉRONIQUE LEBRUN-DELAVERNE

Fermé le jeudi

03.22.83.94.97

Du lundi au samedi :

08h30/10h30 - 13h45/19h00

À domicile : 10h30/12h30

PHARMACIES

FLAMENT-VANYSACKER

16 bis avenue Aristide Briand

03.22.85.40.32

En semaine : 09h/12h - 14h/19h

Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

SAVARY-DEBLOCK

23 rue Odon Dumont

03.22.85.40.07

En semaine : 09h/12h - 14h/19h

Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

AMBULANCES

AMBULANCES DE HAUTE PICARDIE

03.22.85.40.15 ou 06.99.40.40.15

24h/24, 7jours/7

Transports sanitaires assis ou couchés.

SERVICES MÉDICAUX INTERENTREPRISES

(médecine du travail)

46 avenue Aristide Briand

03.22.83.97.58

Pour connaître la pharmacie de garde, composez le 3237
(accessible 24h/24)

Si la croix verte clignote, la pharmacie est de garde.



COMPTE-RENDU Séance du Conseil Municipal du 8 février 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en visioconférence (pour ceux qui le pouvaient - publication de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, modifiée par le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux) et en présentiel, sous la Présidence de M. Thierry Linéatte, Maire.

Conseillers Municipaux Titulaires Présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aïres Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, M. Xavier Dubernard, Mme Laure Lambert, Mme Céline Defruit, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet. Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillère Municipale titulaire excusée : Mme Angéline Darras

Conseiller Municipal suppléant présent : Grégory Devaux

Conseillère Municipale suppléante excusée : Mme Emilie Aberbour

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Nadège Latapie-Copé est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal du 22 décembre 2020

M. Régis Lecot demande quand seront installés les panneaux rue Poulin, dans le cadre du port du masque évoqué lors du dernier conseil municipal.

M. Thierry Linéatte : Ils sont quasiment prêts et vont être posés.

Le procès – verbal de la séance précédente, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'examen de l'ordre du jour.

III. Commission Finances

1. Aide aux artisans / commerçants :

Monsieur le Maire expose : dans le contexte de crise liée à l'épidémie du COVID-19, l'entrée en vigueur de l'état d'urgence sanitaire, accompagné de la fermeture de tous les lieux, recevant du public, jugés non indispensables à la vie de la nation, a lourdement impacté l'ensemble du système économique. De nombreux acteurs économiques, au premier rang desquels les commerçants et les artisans de proximité, souffrent et craignent pour l'avenir de leur entreprise, en particulier ceux qui se sont vus prononcer une interdiction administrative d'accueil du public.

Parallèlement, aux dispositifs d'accompagnement lancés par l'Etat, la région Hauts-de-France peut décider, de façon exceptionnelle et temporaire, de déléguer la compétence en matière d'aides aux entreprises, aux communes et aux intercommunalités qui souhaitent agir en faveur des entreprises de leur territoire. La Ville de Chaulnes souhaite s'emparer de cette possibilité afin de proposer un dispositif de soutien aux artisans et commerçants de Chaulnes.

Le dispositif étudié par la commission finances, s'adresse aux artisans et commerçants Chaulnois respectant les critères suivants :

- Commerces indépendants et artisans
- Moins de 10 salariés
- Inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés, et/ou au Registre des Métiers pour les Artisans/Commerçants
- A jour des obligations fiscales et sociales

- Ne répondant pas à la définition d'entreprise en difficulté (c'est-à-dire faisant l'objet d'une procédure collective telle que le redressement ou la liquidation judiciaire)

Exclusions :

- Professions réglementées ou assimilées (professions libérales, pharmacies...)
- Activités financières ou immobilières (banques, assurances, sociétés civiles immobilières, ...)
- Organismes de formation, conseil, bureaux d'études
- Commerce de gros

Après étude de leur dossier, les entreprises éligibles percevront une subvention d'un montant forfaitaire de 1000 €.

Le versement sera fait par mandat administratif, sur présentation du formulaire de demande simplifiée, accompagné de ses justificatifs :

- Copie de la carte nationale d'identité du représentant légal (certifiée sur l'honneur conforme à l'original par son détenteur)
- Extrait K-BIS
- Relevé d'identité bancaire /IBAN au nom de la société
- Attestation du comptable montrant une baisse du chiffre d'affaires en 2020 par rapport à 2019 (ou par rapport au prévisionnel établi pour une activité démarrée depuis moins de 12 mois) ou à défaut une attestation sur l'honneur accompagnée de justificatifs. Ce soutien sera complémentaire avec les aides de l'Etat, de la Région et de la communauté de communes ».

Monsieur le Maire demande donc l'approbation ou non de ce dispositif d'aide et l'autorisation de signer la convention avec la Région Hauts de France.

Mme Maryse Hochart : Avez – vous la liste complète des commerçants ?

M. Thierry Linéatte : Oui, que nous allons d'ailleurs transmettre au conseil municipal avec l'évolution des dossiers.

M. Philippe Cheval : On acte d'aider les commerçants sur présentation de leur chiffre d'affaires, il n'y a pas de barre stratégique en dessous ou au-dessus duquel on ne déclenche pas ?

M. Thierry Linéatte : Les critères ont été « calqués » sur des dispositifs existants, avec l'avantage, au niveau d'une commune de connaître les commerçants, artisans, ceux qui ont eu une perte importante ou pas. Les demandes seront étudiées une par une.

M. Philippe Cheval : Plus les critères seront précis au départ moins il y aura de réclamations.

Adopté à l'unanimité

2. Plan de relance

Monsieur le Maire présente les projets 2021 éligibles à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et à la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) avec leurs plans de financement dans lesquels sont également incluses les demandes qui seront faites auprès du Conseil Régional et Départemental, avec comme obligation de ne pas dépasser les 80 % de subvention, avec un reste à charge pour la commune de 20 %.

Les projets sont :

- Rénovation thermique, énergétique et rénovation globale de la Mairie : isolation et rénovation de la salle des mariages, des bureaux de permanence et salle annexe, des sanitaires...

Montant du projet : 92 745,30 € HT

DSIL 45 % du montant subventionnable : 24 354,15 € HT

DETR 35 % du montant global : 32 460,85 € HT

Part communale : 35 930,30 € HT

- Rénovation énergétique de l'église de Chaulnes : éclairage à leds.

Montant du projet : 17 249,11 € HT

DSIL 80 % du montant global : 13 799,77 € HT

Part communale : 3 449,94 € HT

- Rénovation énergétique et mise aux normes électriques du CSC : un système de chauffage par radiant au gaz de ville est proposé.

Montant du projet : 30 348,74 € HT

DSIL 80 % du montant global : 24 278,99 € HT

Part communale : 6 069,75 € HT

- Rénovation de l'église de Chaulnes – phase 1 – rénovation extérieure : clocher, verrières, chapelles intérieures... (La phase 2 concernera ensuite les rénovations des fresques murales et les décors répétitifs).

Montant du projet 781 508,72 € HT

DETR 25 % du montant global : 195 377,18 € HT

Région 50 % : 390 754,36 € HT

Département 5 % : 39 075,43 € HT

Part communale : 156 301,75 € HT

M. Cheval : Je participe tous les vendredis à des réunions avec la Préfète et avec les Présidents des communautés de communes, pour parler plan de relance, situation sanitaire... Au détour de ces réunions, j'ai demandé à ce que les arrêtés de subventions arrivent relativement vite pour anticiper la tenue des prochaines réunions budgétaires. Il faut savoir que fin octobre, la Préfecture avait déjà reçu 650 dossiers « plan de relance » et avait déjà également beaucoup de dossiers « DETR », il va donc falloir sélectionner les projets et leur mettre un ordre de priorité. Il faut donc être prudent les 80 % de subvention ne seront pas attribués à tout le monde et espérer qu'on aura les arrêtés de subvention ou au moins les accords de principe rapidement pour la constitution des budgets.

M. Thierry Linéatte : En effet, nos dossiers sont classés par ordre de priorité et les 80 % restent au conditionnel. Monsieur le Maire informe ensuite le conseil municipal que depuis le 1er janvier 2021, la FDE80 a mis en place un partenariat avec le Département permettant d'obtenir un taux d'aide de 60 % (40 % d'aide par le Département et 20 ou 30% d'aide par la FDE80) pour les projets de remplacements d'éclairage publics par des leds, avec un plafond de subventions de 50 000 € par an. Cette subvention est octroyée pour le remplacement de l'ancien éclairage et non pour la création d'éclairage public et ce pour 2 années : 2021 et 2022.

Nous pourrions donc envisager le remplacement :

- des luminaires « boule » qui « éclairent le ciel » et qui sont maintenant interdits, avec une subvention de 40 % du Département et 30 % FDE ;

- des luminaires sodium sur poteaux béton ou galva, avec 40 % du Département et 20 % FDE ;

- rues avec réseaux effacés, sodium sur candélabres, avec 40 % du Département et 20 % FDE.

Donc cela représente encore des subventions intéressantes. La commune demandera donc à la FDE un projet global sur l'ensemble ensuite il faudra faire au minimum 2 tranches 2021/2022 et veiller à avoir les mêmes taux intéressants de subvention.

M. Xavier Dubernard : Pourrait – on mettre les candélabres en quinconce dans les avenues ?

M. Thierry Linéatte : Non, pour une question de coût vu la longueur de réseaux à enfouir. De plus, je pense que la FDE ne financerait pas ce type d'installation, pour les mêmes raisons mais il est vrai que l'éclairage dans ces rues est entièrement à revoir. C'est l'occasion.

IV. Commission voirie

1. Rue du Parc

Monsieur le Maire présente le plan réalisé par le bureau d'étude : EVIA. Il rappelle que les réseaux électriques / télécom ont été effacés, les réseaux d'eau potable renouvelés, les câbles aériens sont en cours d'enlèvement. En plus de la rénovation de cette rue, l'objectif est de sécuriser cet espace fortement emprunté par les collégiens. Propositions : aménagement PMR des passages piétons avenue Aristide Briand et rue de Nesle, éclairage (solaire ?) de ces passages, élargissement du trottoir côté gauche (rappel : rue en sens unique), entrées en

pavés, modification du tracé actuel en bout de rue afin de créer du parking et diriger les véhicules vers la ville ou la sortie vers la rue de Nesle, espace vert donnant sur la rue de Nesle.

Il a été demandé au bureau d'étude de prévoir quelques espaces verts supplémentaires le long de la rue. Evia nous propose de mettre des bacs modernes de la même couleur que les candélabres de chaque côté de la rue pour y planter des arbustes ou autres, ils auraient l'avantage de pouvoir être déplacés.

Estimation des travaux environ 250 000 €.

Subventions : amendes de police (30 %) sur tous les éléments de sécurité, stationnement, signalétique,...

Dans le cadre de la redynamisation des centres-bourgs, ces travaux pourraient apparaître comme la première phase de rénovation de la partie « pôle Sud » de la ville : collège/gymnase/gare et même la rue de Nesle en ce qui concerne le devenir des coopératives, et à ce titre bénéficier d'autres subventions.

Les riverains seront invités dès que possible afin de leur expliquer le projet.

M. Xavier Dubernard : C'est un projet très intéressant qui embellit la ville de Chaulnes.

M. Thierry Linéatte : En effet, tout en raisonnant de façon plus globale.

2. Plan pluriannuel de sécurisation

La commission propose d'établir un plan pluriannuel d'actions par secteurs, clair et justifié, profitant des projets de rénovation et autres actions, toujours dans le cadre de la redynamisation des centres-bourgs. Les urgences (signalétique, petits aménagements, marquages au sol,...) seront bien sûr traitées quel que soit l'endroit. Il faut de plus profiter des opportunités que nous offrent les partenaires financiers. Seront donc également programmés : éclairage des passages piétons dangereux, radars pédagogiques (entrées de ville), peintures durables des passages piétons, aménagements destinés à ralentir et diriger les véhicules (ex. : rue Odon Dumont). Ont été évoqués en questions diverses les habituels problèmes d'incivilité (stationnement, dépôts sauvages,...) les difficultés concernant l'intervention de certaines entreprises pour les travaux, le positionnement actuel des caméras et l'éventualité d'en rajouter à des points bien précis (les subventions pour ce type d'équipement sont depuis cette année intéressantes). Ce programme pluriannuel s'étalera sur les cinq années à venir, à adapter selon les modalités financières, et sera présenté au conseil municipal.

V. Point sur la redynamisation du centre – bourg

Une réunion avec le bureau d'étude : Quartier Libre, a eu lieu le 28 janvier 2021 avec le comité de pilotage. Un tour d'horizon sur les atouts et les faiblesses de la commune a été fait (déjà évoqué lors de la balade urbaine en novembre). La diffusion d'un questionnaire à compléter par les habitants, commerçants et professionnels de santé est en cours via le site de la mairie, les réseaux sociaux Monsieur le Maire engage donc les conseillers municipaux à montrer l'exemple en le remplissant. En effet, les réponses collectées par le bureau d'étude viendront alimenter leur diagnostic sur la redynamisation de Chaulnes qui nous sera présenté le 11 mars 2021. Chacun pourra auparavant rencontrer ce bureau d'étude sur le marché dimanche 14 février 2021 pour partager ses idées.

VI. Emprunt 2021

Monsieur le Maire expose : le plan de relance nous offre des possibilités jusqu'à 80 % de subventions, il faut donc en profiter pour réaliser nos projets d'autant plus que les taux actuels pour emprunter sont bas. Nous avons 3 emprunts qui se sont terminés en 2020 (ce qui correspond à 34 000 € d'annuité) et de plus nous n'avons pas emprunté depuis quelques années.

Il est donc opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 400 000,00 € sur 20 ans (répartition des investissements qu'on va réaliser). Nous avons eu des propositions du Crédit Agricole, de la Caisse d'Epargne et de la Banque Postale. Sur 20 ans la Banque Postale, nous propose un taux de 0.83 %, le Crédit Agricole nous propose un taux de 1,11 % et la Caisse d'Epargne un taux de 0,85 %, donc proche du taux de la Banque Postale, mais avec une différence de montant des frais de dossier : 600 € contre 400 € pour la Banque Postale. Nous pouvons choisir de payer l'annuité au trimestre. Notre budget et notre trésorerie ne seront pas donc pas

pénalisés par cet emprunt, du fait de la fin des trois emprunts anciens.

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt : 400 000,00 € (taux fixe)

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements 2021

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 09/04/2021

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,83 %

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Remboursement anticipé: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement (frais): 0,10 % du montant du contrat de prêt

Monsieur Linéatte demande au conseil municipal l'autorisation de signer l'ensemble de la documentation relative au contrat de prêt décrit ci-dessus avec La Banque Postale.

Adopté à l'unanimité

VII. Convention avec le SIEP

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le SIEP (Syndicat Intercommunal d'Eau Potable) du Santerre, assure, pour la commune, la prestation de contrôle des appareils de défense contre l'incendie. Cette prestation a été actée par une convention signée entre le SIEP du Santerre et la Commune de Chaulnes en 2016 et prend fin le 31 décembre 2020.

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante du SIEP, une nouvelle délibération a été adoptée le 15 octobre 2020. Le coût de cette prestation est fixé à 70 € H.T. par contrôle et par appareil. La convention est conclue jusqu'au 31 décembre de l'année de fin de mandature communale et pourra être résiliée annuellement à échéance du 31 décembre par courrier recommandé adressé avant le 30 juin de l'année concernée.

Il convient de se prononcer sur la signature ou non de cette nouvelle convention.

Adopté à l'unanimité

VIII. Convention avec la FDE/CEE

En 2005, a été introduit le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, qui repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs et distributeurs d'énergies. Ce dispositif permet d'aider à la réalisation d'économies d'énergie, notamment dans le secteur du bâtiment. La Fédération Départementale de l'Energie de la Somme (FDE 80) souhaite faciliter l'accès à ce dispositif pour les collectivités locales en leur proposant un accompagnement global allant des conseils sur les travaux envisagés, au calcul des primes à récupérer, jusqu'au montage du dossier des demandes de CEE. (Ex. : rénovation thermique de la Mairie...).

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et de transmettre les éléments nécessaires au montage de chaque dossier de demande de CEE.

Adopté à l'unanimité

IX. Délibération pour l'adhésion au groupement de commandes proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme pour l'élaboration de diagnostics des risques psychosociaux et plans d'actions Qualité de Vie au Travail

Considérant que la réalisation du diagnostic RPS et l'élaboration d'un programme d'actions est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la réalisation de cette démarche et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique

Territoriale de la Somme ;

Considérant qu'au terme de la consultation, la collectivité aura la faculté de ne pas signer de bon de commande au regard du devis qui sera proposé par le prestataire retenu par le Centre de Gestion ;

Considérant qu'un Fonds National de Prévention (FNP) a été créé par la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 au sein de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) ;

Considérant que, sur présentation d'un dossier, le FNP verse des subventions aux collectivités qui s'engagent dans de telles démarches ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'autoriser le Centre de Gestion à lancer une consultation pour le compte de la collectivité pour la réalisation d'un diagnostic RPS et du plan d'actions Qualité de Vie au Travail ;
 - d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes à intervenir entre la collectivité et le Centre de Gestion ;
 - d'adhérer au groupement de commandes « QVT » initié par le Centre de Gestion ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout autre document et avenant s'y rapportant ;
 - de participer à hauteur de 200 € facturés par le Centre de Gestion pour le lancement de cette consultation ;
 - d'autoriser, au terme de la consultation, le Maire à signer le bon de commande proposé par le prestataire retenu par le Centre de Gestion ;
 - d'autoriser le Maire à présenter une demande de subvention au Fonds National de Prévention ;
 - d'autoriser le Maire à signer les documents correspondants avec le FNP en vue de recevoir la subvention afférente.
- M.Cheval : De toute façon, c'est obligatoire et cela coûtera moins cher de rentrer dans le groupement de commandes. La communauté de communes n'a pas eu le temps d'attendre ce groupement de commandes car elle avait des problématiques depuis plus d'un an sur ces dossiers qui sont une obligation depuis plusieurs années. On est la première communauté de communes qui se lance dans la détermination de plan d'actions, de document unique...C'est donc à faire.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

COMPTE-RENDU Séance du Conseil Municipal du 23 février 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en visioconférence (pour ceux qui le pouvaient - publication de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, modifiée par le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux) et en présentiel, sous la Présidence de M. Thierry Linéatte, Maire.

Conseillers Municipaux Titulaires Présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aïres Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, M. Xavier Dubernard, Mme Laure Lambert, Mme Angéline Darras, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet. Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillère Municipale titulaire excusée : Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
Conseillère Municipale titulaire absente : Mme Céline Defruit

Conseiller Municipal suppléant présent : M. Grégory Devaux

Conseillère Municipale suppléante excusée : Mme Emilie Aberbour

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Anne Lebrun-Merlin est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal du 8 février 2021

Le procès – verbal de la séance précédente, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'examen de l'ordre du jour.

III. Projet d'installation d'entreprise sur la Zone Industrielle : vente de terrain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un projet d'implantation sur la Zone Industrielle de Chaulnes. En effet, la société MTA, société familiale créée en 1972 spécialisée dans le transport routier de messageries industrielles, envisage de se développer dans la Région des Hauts de France. Après avoir pris contact avec la communauté de communes Terre de Picardie, cette dernière les a renvoyés vers la commune de Chaulnes.

Cette société est propriétaire de son propre réseau qui couvre 14 régions françaises, le groupe anime environ 750 collaborateurs répartis sur 25 agences. Elle cherchait un terrain de 10 000 à 30 000 m² et a besoin de locaux très rapidement en raison de l'essor prévu de son activité. Chaulnes était en concurrence avec 2 autres sites : Nesle et Bapaume. Les industriels ont été reçus en mairie. MTA a finalement choisi de s'implanter sur Chaulnes, sur une parcelle en Zone Industrielle, parcelle ZT 14, terrain d'une superficie de 25 745 m² pour un prix négocié à 6 €/m² soit 154 470 €. La commune prendra en charge la viabilisation du terrain (eau, électricité et téléphone) à partir des réseaux existants jusqu'en limite de propriété. Les autres frais inhérents à l'acquisition seront à la charge de l'acheteur (frais de bornage, relevés topographiques, frais de notaire,...). A terme, cette société emploiera 30 salariés.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal, la vente de ce terrain à la société MTA aux conditions susmentionnées.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

COMPTE-RENDU Séance du Conseil Municipal du 22 mars 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en visioconférence (pour ceux qui le pouvaient - publication de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, modifiée par le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux) et en présentiel, sous la Présidence de M. Thierry Linéatte, Maire.

Conseillers Municipaux Titulaires Présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Aires Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, M. Xavier Dubernard, Mme Angéline Darras, Mme Céline Defruit, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet. Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers Municipaux titulaires excusés : M. Claude Merlin avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
M. Dominique Capelle avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt
Mme Laure Lambert avec pouvoir à Mme Géraldine Lefèvre

Conseillers Municipaux suppléants présents : M. Grégory Devaux, Mme Emilie Aberbour

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Nadège Latapie-Copé est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal du 23 février 2021

Le procès – verbal de la séance précédente, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'examen de l'ordre du jour et demande l'autorisation de retirer le point concernant la redynamisation du centre – bourg qui fera l'objet d'une prochaine réunion.

Monsieur le Maire souhaite un bon rétablissement à Mme Lambert et M. Merlin, et précise que l'absence de M. Capelle est due au fait qu'il s'occupe du don du sang qui se déroule en ce moment même.

III. Approbation des comptes de gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition de comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 (budget principal, budget annexe Lotissement du Tour de Ville) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Les comptes de gestion de la ville de Chaulnes (Commune – Tour de Ville) établis pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier Municipal sont approuvés, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

IV. Comptes administratifs 2020

1. Commune

a) Dépenses de fonctionnement :

- Effet covid : baisse pour certains articles : carburants, alimentation ALSH, matériel roulant, fêtes et cérémonies,...

Article 60628 : forte dépense de fonctionnement liée au covid.

- Article 611 : contrat de prestations : PETR + adhésion au groupement de commande ADICO (protection des données RGPD).

- Article 61521 : terrains : rénovation du tennis couvert en 2020.

- Article 6237 : publications : 1 bulletin municipal en moins.

- Article 6262 : frais de télécommunications : 1 box en plus pour les caméras de vidéosurveillance.

- Charges de personnel : retour d'un agent titulaire et titularisation de 2 agents en cours d'année (article 64111), effet contraire à l'article 6413 (2 agents en moins), hausse des cotisations retraite pour les mêmes raisons.

- Les opérations d'ordre s'équilibrent entre sections.

- Les charges de gestion courante (chap.65) / article 657351 : dépassement dû au versement à Terre de Picardie de deux années pour l'assainissement pluvial + flux crèche.

Article 6574 : les subventions ont été versées normalement, SARCOM en moins (prévu à Chaulnes en 2021).

Article 65548 : prise en compte de 2 ans de cotisation au CEP (Conseil en Economie Partagé) proposé par la FDE.

b) Recettes de fonctionnement

- Article 6419 : peu de remboursement SOFAXIS par rapport au personnel en arrêt maladie.

- Article 70688 : bon chiffre pour cette recette d'inscriptions aux ALSH, malgré la conjoncture.

- Article 70848 : remboursement d'un an et demi concernant un agent.

- Dotations, impôts et taxes : quelques différences entre prévisions et réalisations, qui dans l'ensemble

s'équilibrent. Deux remarques : TADEM en baisse régulière, pour la première fois en dessous de 15 000 €, dotation exceptionnelle de l'Etat au titre des pertes enregistrées avec le Covid (article 7478 : 24 000 €).

- Autre remarque : certaines réalisations sont supérieures aux prévisions, dues à une certaine « prudence » lors des inscriptions budgétaires.

- Article 775 : recette exceptionnelle : vente du terrain au lotissement du Tour de Ville à Clesence (32 500 €).

c) Dépenses et recettes d'investissement

Elles correspondent aux travaux prévus (rues Odon Dumont, Catelas, crèche, enfouissements de réseaux, ...) mais tous les marchés ne sont pas soldés (articles 2152, 21534) : décalage entre les fins de travaux et les dernières factures. On inscrira donc des restes à réaliser au budget 2021, aussi bien en dépenses qu'en recettes (subventions encore à percevoir).

A noter au 10222 et au 10226 des prévisions un peu surestimées par rapport aux réalisations (FCTVA et taxe d'aménagement).

Sous la présidence de M. Philippe Cheval, hors de la présence de M. Thierry LINEATTE, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

2. Lotissement du Tour de Ville

Ce budget est désormais réduit à sa plus simple expression. Il est fortement impacté par des écritures d'ordre (sorties et entrées de biens, aménagements, travaux,...). On retiendra les nombres suivants pour le résultat « réel » de l'année : - 5 197 € reportés de l'année dernière, 61 846 € de vente de terrains, et un solde d'investissement de - 314 484 €, qui fluctue chaque année.

Sous la présidence de M. Philippe Cheval, hors de la présence de M. Thierry LINEATTE, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe lotissement du Tour de Ville.

V. Affectation des résultats 2020

1. Commune

Le compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

Résultat CA 2019	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
- 8 637,84 €	0	- 113 418,69 €	179 074,80 € 145 716,92 €	- 33 357,88 €	-155 414,41 €
576 220,22 €	308 637,84 €	198 031,99 €			465 614,37 €

Monsieur le Maire propose le résultat d'affectation suivant :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	465 614,37 €
--	--------------

Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	155 414,41 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	310 199,96 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/1068 (titre à émettre) :	155 414,41 €
Report ligne 001	-122 056,53 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

M. Philippe Cheval : Globalement le budget dégage un peu d'excédent ce qui permet de faire des travaux, même si les dotations d'Etat et les recettes fiscales s'effritent encore un peu. Il faut être prudent car on ne connaît pas le chiffre d'affaire et la CVAE générés par les entreprises, et on risque d'avoir les aléas Covid sur les recettes fiscales. Le budget se tient, ce qui nous permet de faire plus de travaux. L'annuité d'emprunt diminue ce qui est plutôt bon et nous permettra de réemprunter à moindre coût pour profiter des subventions qu'on peut glaner et ainsi réaliser des travaux qui nous semblent opportuns pour la ville. Donc tout ça va dans le bon sens, mais il ne faut pas crier victoire, l'année prochaine sera une autre année et on verra bien comment cela se passera.

M. Thierry Linéatte : nous avons réalisé en 2020 un gros investissement : rues O. Dumont, J. Catelas. On réussit tant bien que mal à cadrer les dépenses de fonctionnement. Quelques progrès sont encore à faire au niveau des charges de personnel, par rapport aux remboursements qui ont du mal à arriver avec Sofaxis. Si on ne veut pas augmenter les taux d'imposition, 1 : prudence, 2 : étalement des investissements, mais cela il y a longtemps qu'on le pratique. Enfin profiter des opportunités qui s'offrent à nous en terme de subventions, plan de relance, Donc, effectivement, prudence !

Adopté à l'unanimité

2. **Lotissement du Tour de Ville**

Le compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2019	Restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	- 314 484,94€	0	106 960,97 €	0	-207 523,97€
				0	
FONCT	- 5 197,85 €		- 45 114,09 €		-50 311,94€

Monsieur le Maire propose le résultat d'affectation suivant :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020		
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)		0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0 €
Total affecté au c/1068 : Report ligne (001 du budget)		0 €
		- 207 523,97€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		50 311,94 €

Adopté à l'unanimité

VI. **Aides aux commerçants et artisans**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres que lors de la séance du 8 février 2021, le Conseil Municipal a décidé de soutenir les commerçants et entreprises de la commune, les plus durement impactés par la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID 19. Ainsi, et au travers d'une convention de délégation passée avec la Région Hauts-de-France compétente en la matière, la commune de Chaulnes a décidé de soutenir les entreprises et commerçants Chaulnois à hauteur de 1 000 € à compter de la date de signature de la convention. Afin de pouvoir verser ces aides, une délibération nominative est nécessaire.

39 courriers ont été envoyés et 17 dossiers ont été retournés en mairie de Chaulnes. Des commerçants n'ont pas répondu et d'autres ont eu la délicatesse d'envoyer un courrier pour signaler qu'ils n'avaient pas trop souffert du

confinement, Covid... et avaient pu continuer à travailler à peu près normalement. C'est donc tout à leur honneur de n'avoir pas sollicité cette aide. La Communauté de Communes versera encore également une aide prochainement.

Adopté à l'unanimité pour 17 aides à 1 000 €

VII. Commissions

1. Voirie

a) Plan pluriannuel de sécurisation et modernisation de l'éclairage public

Rappel : le conseil départemental accorde des subventions de 40 % pour le changement d'éclairage public et passage aux leds, accompagné par la FDE à hauteur de 20 ou 30 %.

Cette opération doit s'étaler sur 2021 et 2022. Il est donc proposé de monter un dossier global d'optimisation de l'éclairage public sur ces deux années. Une première estimation permet d'envisager des économies d'environ 60% par le passage aux leds, ces économies permettraient la réalisation d'autres travaux de sécurisation. Monsieur le Maire a rencontré le chargé de mission à la FDE qui gère l'éclairage public au niveau de la FDE, et qui va donc établir les demandes de subventions avec le Département. Seule inconnue : l'enveloppe dont dispose le conseil départemental face aux nombreux dossiers qui vont lui parvenir...

Le programme de réalisation des passages piétons en résine devra se coordonner avec la « durée de vie » de ce type de marquage, afin d'établir un roulement annuel.

Devis « Signature » : 15,75 € HT le m² de marquage au sol. Un passage piéton : environ 10 m², selon la largeur de voirie.

Eclairage des passages piétons : une programmation priorisée et cadrée doit être réalisée, afin d'éviter les demandes de toute part. Points prioritaires : collège, écoles, supermarchés, équipements (stade, médiathèque, poste, cabinet médical, gare,...), abribus.

b) Points divers

- Dératisation : action proposée lors d'un précédent conseil municipal. Des devis ont été établis. En domaine public, on traite les boîtes de raccordement en eaux usées individuelles, les avaloirs d'eaux pluviales et les regards eaux usées sur chaussée et trottoirs. Certains points de la commune étant plus critiques que d'autres, la commune peut également, sous des conditions strictes, aider les particuliers par la fourniture de produits adéquats. La société Presthygia propose une prestation ponctuelle (1 228 € HT pour 120 boîtes + visite après un mois) ou un contrat avec 3 passages annuels (1 660 € HT pour 120 boîtes). La commission propose de sectoriser les interventions. Il y a en effet près de 900 boîtes de raccordement à Chaulnes.

- Travaux : retard pour quelques travaux de voirie déjà prévus : allée de retournement avenue Jean Jaurès, caniveaux rue Cavale, rustines sur trottoirs, chaussée avenue Aristide Briand (devant l'Institution), ...

A prévoir : redimensionnement d'un fossé eaux pluviales colmaté en bas de la rue cavale.

2. Animation jeunesse

a) Projet city stade

Objet : réalisation d'un city stade.

Lieu pressenti : à côté de l'aire de jeux avenue Jean Jaurès / proximité des écoles et du centre de loisirs.

Dimensions : 15m sur 10m / Nécessité de redimensionner l'aire de jeux.

Projet réalisé en concertation avec quelques jeunes de la commune, reçus en Mairie.

Coût très divers, selon la qualité des matériaux utilisés / Nécessité de réaliser une dalle sur laquelle repose un gazon synthétique (confort, amortissement des bruits) : de 32 000 € (+dalle 14 000 €) à 66 000 €, jusqu'à 100 000 € selon les dimensions.

b) Projet parcours de santé

Appelé aussi parcours fitness / divers ateliers disséminés sur un parcours pédestre.

Lieu pressenti, après recherche dans toute la commune : espaces verts de l'avenue Jean Jaurès (réalisation

d'îlots), dont les contre-allées sont très fréquentées par les promeneurs.
Les coûts sont également très divers

Ces deux types d'équipements sont subventionnés par la Région et le Département, avec quelques obligations en termes d'utilisation par les écoles et/ou des associations, centres de loisirs.

M. Thomas Poulet : au niveau emplacement c'est bien mais est – ce qu'on ne va pas pénaliser les habitants par exemple de la Résidence Chambord, Chenonceau, de la rue de Nesle... ?

M. Thierry Linéatte : Effectivement une réunion de commission y a été consacrée pour répartir les équipements équitablement, par exemple pour la Résidence Chenonceaux, rue Pierre et Marie Curie : aire de jeux. Pour Chambord, il reste un peu de place au stade. Malheureusement, côté gare, c'est plus compliqué mais nous essaierons de servir tous les lieux de la commune.

Mme Angéline Darras : Le city stade ne pourrait – il pas être installé au niveau de l'aire de jeux près des écoles ?

M. Thierry Linéatte : C'est cet endroit qui est évoqué, mais il faut qu'on reconditionne l'aire de jeux présente. L'avantage, c'est la proximité avec les écoles.

Mme Angéline Darras : Ce parc de jeux ne peut pas être installé à côté de la crèche ?

M. Thierry Linéatte : Non car on réfléchit, avec l'association Saint-Jean, le Président de la Communauté de Communes et le Président de la crèche, à un agrandissement de la crèche à cet endroit.

c) Aménagement du fond d'arc

Des chutes d'arbres ont rendu le site dangereux. Un bûcheron a été contacté afin de sécuriser les lieux. Des jeunes ont aménagé un circuit de VTT et il convient de faire cohabiter les promeneurs et les Vététistes. De plus, quelques friches pourraient être facilement aménagées, à la place desquelles on peut imaginer quelques jeux, ateliers de parcours fitness et mobilier urbain. L'objectif serait de créer un projet global avec les aménagements envisagés ci-dessus, toujours pour motiver les demandes de subventions. Ces projets sont en effet subventionnables (département, région). M. Cheval propose la réalisation d'un projet plus « ambitieux » pouvant être soumis aux aides européennes dans le cadre du LEADER – GAL (le dossier devrait être déposé rapidement avant la fin de l'année).

Mme Nadège Latapie-Copé : Au niveau de ce projet, on pourrait penser à quelque chose d'intergénérationnel, avec des personnes âgées.

M. Thierry Linéatte : en effet, les parcours de santé sont adaptés aux personnes âgées et handicapées. De plus, ces parcours peuvent désormais également être connectés à Internet.

Mme Nadège Latapie-Copé : Le CCAS pourrait également participer au niveau financier.

M. Thomas Poulet : est-ce que ce projet pourrait rentrer dans la redynamisation du centre-ville si on y rajoute des pistes cyclables ?

M. Thierry Linéatte : C'est une bonne question, dans le cadre de la redynamisation on parle plutôt habitat, commerces, logements..., et il est vrai également du cadre de vie.

M. Philippe Cheval : la mobilité douce peut rentrer dans la transition écologique et donc dans le contrat avec l'Etat.

M. Arnaud Noblécourt : je salue le projet parcours de santé car on en avait déjà parlé il y a plusieurs années.

M. Thierry Linéatte : C'est grâce à nos nouveaux jeunes conseillers municipaux qui ont la volonté, lors de ce mandat, de réaliser ce projet.

VIII. Point « Terre de Picardie »

- La déchèterie : elle va être entièrement réhabilitée, avec une augmentation du nombre de quais extérieurs pour faciliter le flux des véhicules. Les bâtiments actuels seront également réhabilités et d'autres construits pour accueillir différents flux ou autres matières qui doivent être conservées à l'abri (les peintures, les produits dangereux, ...). Les arrivées des camions seront cadrées.

M. Thomas Poulet : Les travaux engendreront – ils une fermeture de la déchèterie totale ou partielle ?

M. Philippe Cheval : Les travaux vont se faire en phases, il y aura 2 temps qui vont durer 6 mois pour une première phase, où là il n'y aura pas d'inconvénients pour le fonctionnement et 6 mois pour le reste du projet. Donc un an à peu près, 1,8 million de dépenses avec on l'espère un maximum de subventions. C'est un gros projet qui nécessitera une fermeture de deux fois 8 ou 10 jours. Donc on réduit au maximum les fermetures. Il y aura un peu de dysfonctionnement mais peu globalement vu l'ampleur des travaux.

M. Aires Ferreira : Quand commenceront les travaux ?

M. Philippe Cheval : Les travaux devraient commencer vers septembre / octobre pour la 1ère tranche des travaux qui consistera à faire des bassins pour récupérer les eaux de pluies, pour respecter les normes, et un bassin pour récupérer les eaux pour la défense incendie. C'est très réglementé et une voirie provisoire nous permettra de fonctionner sans trop de difficultés. La deuxième phase sera la construction des quais où il y aura 12 bennes où on pourra rajouter des flux qui se multiplient. Notre déchèterie est celle qui a le plus grand nombre d'heures d'ouverture.

Il faudra réglementer le fonctionnement et être rigoureux, une étude sera mise en place pour aller vers une taxe incitative.

Mme Anne Lebrun-Merlin : Depuis peu la déchèterie collecte les radiographies.

M. Thierry Linéatte : Cette information paraîtra dans le bulletin municipal.

- Ecoles de Chaulnes : les 2 écoles, primaire et maternelle ont fusionné pour n'en former qu'une seule avec une seule directrice qui est donc entièrement déchargée.

- Aide aux commerçants/artisans : la Communauté de Communes relance l'opération en faveur des commerçants / artisans puisqu'il reste un reliquat de 38 000 € à distribuer.

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Philippe Cheval au sujet de la création et installation d'entreprises sur la ZAC :

M. Philippe Cheval : Derycke a construit son bâtiment et a un projet pour garnir tout le terrain, c'est-à-dire refaire 2 fois l'équivalent de ce 1er bâtiment. Sur le terrain juste à côté, il y a une promesse de vente pour accueillir une activité logistique de 110 000 m² donc un peu plus qu'Amazon à Amiens, c'est donc un très gros dossier. Ça avance très bien, le permis de construire est déposé, le dossier ICPE aussi. Il se pourrait qu'on

vende le terrain plus vite qu'on ne le pensait peut-être pour l'été. C'est un terrain qui a été négocié à 15 €/m². En face, il y a une promesse de vente sur 3 ha pour un bâtiment pour Zoolux, Saint-Bernard à Péronne, l'activité industrielle reste à Péronne et toute la logistique de ce site plus la logistique qu'ils ont en France vont venir sur la zone. Donc là, hypothétiquement, c'est 30 à 35 emplois. La vente du terrain va se faire rapidement pour une construction qui devrait se terminer au printemps prochain. Il y a d'autres touches, par exemple, pour Ex Panavi, il y aurait quelqu'un pour reprendre le site. Donc la zone se remplit.

Mme Angéline Darras : est – ce que d'autres professionnels de santé vont venir s'installer sur la ZAC ?

M. Philippe Cheval : à priori non une dermatologue s'est installée il y a peu et elle pourrait en accueillir dans sa structure un(e) autre. D'autres spécialistes peuvent venir mais sur ce secteur- là il n'y a plus grand-chose à vendre.

IX. Taxe locale sur la publicité extérieure

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est une imposition locale facultative qui tarifie les enseignes, les pré-enseignes et les dispositifs publicitaires. Les communes peuvent, par délibération prise avant le 1er juillet de l'année précédant celle de l'imposition, instaurer une taxe locale sur la publicité extérieure frappant les supports publicitaires dans les limites de leur territoire. La taxe s'applique à tous supports publicitaires visibles d'une voie publique, qui sont de 3 catégories : les dispositifs publicitaires, les enseignes, les pré-enseignes.

Monsieur le Maire propose d'instaurer cette taxe, après renseignements pris auprès de la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

LA DIFFUSION DES INFORMATIONS DE L'ÉTAT CIVIL DANS VOTRE BULLETIN MUNICIPAL

Depuis quelques temps la rubrique « Etat civil » ne paraît plus dans votre bulletin municipal. Cela s'explique par le règlement général de protection des données (RGPD) qui est un texte réglementaire européen encadrant le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union Européenne, entré en application le 25 mai 2018.

Cette loi a pour but de nous protéger, citoyens européens, contre les utilisations malveillantes de nos données personnelles. Chaque jour nous visitons de nombreux sites où nous partageons certaines de nos informations et c'est pourquoi l'État a décidé de responsabiliser les acteurs (entreprises) pour qu'ils puissent nous offrir une protection plus élevée. Nous pouvons ainsi donner notre accord ou notre refus par rapport aux traitements de nos données personnelles.

Cette loi a pour objectif de renforcer la protection des données contre des organismes malveillants. Pour faire simple, cette nouvelle loi vous protège contre l'utilisation de vos informations à votre insu.

Ainsi, dans le but de protéger vos données personnelles, les naissances, les mariages et les décès ne seront diffusés dans la rubrique « Etat civil » de votre bulletin municipal qu'après avoir obtenu le consentement des familles concernées.

Si vous souhaitez publier une naissance, un mariage ou un décès dans le bulletin municipal vous pouvez retirer le formulaire d'autorisation en mairie ou le demander en ligne sur le site de la mairie (www.mairiechaulnes.fr).

CONCOURS MAISONS FLEURIES 2021

La commune de CHAULNES relance le concours « Maisons Fleuries » dont les objectifs sont l'embellissement, l'encouragement au fleurissement et l'apport de couleurs afin d'offrir aux habitants un cadre de vie plus agréable.

Alors, si vous aimez les fleurs, les plantes, votre jardin ou votre balcon et que vous avez la main verte, inscrivez-vous en mairie de CHAULNES, avant le 31 mai 2021.



Un jury procédera, en juillet 2021, à l'évaluation du fleurissement.

Vous serez peut être l'heureux gagnant de bon d'achats récompensant les meilleures créations florales par catégorie.

Les gagnants seront gratifiés au cours d'une cérémonie organisée en septembre 2021, selon l'évolution de la crise sanitaire.

Le règlement du concours est disponible en mairie et sur le site de la mairie de CHAULNES.
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre la mairie de CHAULNES AU 03.22.83.80.80

A vos bêches, râteaux, pelles, arrosoirs.....



BULLETIN D'INSCRIPTION

AU CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES DE CHAULNES 2021

A retourner en Mairie de CHAULNES, Commission communication et environnement, pour le 31 mai 2021

Madame - Monsieur :

Adresse:

Tél :

Souhaite(nt) participer au « concours communal des maisons fleuries de CHAULNES » dans la catégorie :

- ☐ * maison avec jardin très visible de la rue
- ☐ * maison fleurie sans jardin (possibilités limitées)
- ☐ * balcon sans jardin visible de la rue (immeubles collectifs)
- ☐ * commerce et entreprise

- ☐ * Je cède les droits à l'image de diffusion des photos de ma propriété dans le cadre de la valorisation du concours des maisons fleuries organisé par la commune de CHAULNES.
- ☐ * Je n'autorise pas la diffusion de photos de ma propriété.

Date et signature :

o : cochez la case correspondante à votre choix



PLANTONS POUR DEMAIN !

Pour lutter contre les effets du changement climatique, la Région a lancé le 19 avril 2020 le plan « un million d'arbres en Hauts-de-France » qui vise à mobiliser les territoires, leurs acteurs et les habitants, afin de planter 1 million d'arbres en région. Ce plan a pour objectif de mobiliser les acteurs locaux en faveur du reboisement du territoire.



La commune participe à ce dispositif. C'est ainsi que 400 arbustes ont été plantés sur la commune, par les agents communaux au cours du printemps et 14 arbres fruitiers sont programmés pour l'automne prochain.

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA COMMUNE : BIODIVERSITÉ, CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.

FAIRE DU FEU DANS SON JARDIN : LES CAUSES D'INTERDICTION

Brûler des déchets verts issus de haies, gazon, branchages peut être à l'origine de troubles du voisinage qui se traduisent par des odeurs de fumée.

D'autre part, le brûlage de déchets peut être une cause d'incendie, et s'avère néfaste pour l'environnement. C'est en effet une source de pollution importante.

La combustion est également dangereuse pour la santé du fait que les particules dégagées sont cancérogènes.

Il est strictement interdit de brûler des ordures ménagères dans son jardin sous peine d'amende : une **circulaire interministérielle du 29 novembre 2011** adressée aux préfets précise les interdictions relatives au brûlage des déchets verts.



LA LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES



Parce que le moustique vit près de nos habitations : la lutte contre sa prolifération est l'affaire de tous.

Pour éviter qu'il se reproduise et prolifère, il faut détruire ses œufs et donc supprimer les eaux dans lesquelles la femelle pond. Elle aime tout particulièrement les petits récipients où l'eau stagne.

Nous pouvons tous agir dès le printemps.

LES BONS RÉFLEXES
à adopter chez soi

SUPPRIMER
l'eau des coupelles des pots de fleurs et des vases

VERIFIER
le bon écoulement des gouttières

COUVRIR
les réserves d'eau

ÉVACUER
les déchets et les végétaux

ENTRETENIR
le jardin

CAMPAGNE DE DÉRATISATION

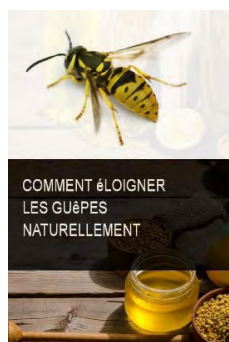
Devant la prolifération des rats dans certains secteurs de la commune, la mairie a organisé une campagne de dératisation. Celle-ci a débuté le mardi 13 avril dans les rues Odon Dumont, Jean Lebas, Cadet-Yo, Poulin et de Nesle.

Le domaine public a été traité au niveau des bouches dégoûts, des avaloirs d'eaux pluviales et des boîtes individuelles de raccordement.

De plus, afin de traiter également le domaine privé dans ces rues (les habitations), des produits raticides ont été mis à disposition des habitants concernés, à la mairie, accompagnés d'un mode d'emploi et remis contre signature d'une attestation déchargeant la commune de toute responsabilité quant à l'utilisation de ces produits.



COMMENT GÉRER LES GUÊPES



Voici quelques-uns des exemples les plus efficaces pour éloigner les guêpes sans les tuer et sans leur faire de mal : Couper un citron en deux parties et les mettre sur une assiette ou allumer une bougie au citron est un des remèdes les plus efficaces et simples à mettre en place. Avec l'augmentation des températures il est normal de voir revenir dans votre jardin, votre patio ou lors d'une promenade en plein air, nos copines les guêpes et les abeilles. Comme tous les insectes, les guêpes et les abeilles remplissent un rôle important dans l'écosystème, surtout les abeilles qui se chargent de la pollinisation des espèces végétales. Certaines guêpes aussi se chargent de la pollinisation, mais elles sont généralement plutôt casse-pieds en plein été car elles peuvent nous piquer ou piquer nos animaux de compagnie.

QUE FAIRE QUAND UNE GUÊPE NOUS PIQUE ?

Face à une piqûre de guêpe, il faut commencer par nettoyer la zone affectée par la piqûre. Nous vous recommandons d'utiliser de l'eau et savon neutre que l'on peut trouver dans n'importe quelle pharmacie. N'appuyez pas sur la piqûre et ne vous grattez pas, vous pourriez empirer la sensation de douleur. Afin de prévenir une potentielle infection et spécialement si vous vous êtes sali après avoir été piqué par une guêpe, utilisez un **antiseptique à usage externe et cutané**.

Même après avoir lavé la piqûre et avoir appliqué un antiseptique, la douleur persiste. C'est pourquoi, nous allons vous partager 5 remèdes maison pour soulager la douleur d'une piqûre d'abeille :

1. Remplissez un verre d'eau et vinaigre à parts égales. Le mélange est un puissant neutralisant du venin, appliquez-le pendant au moins 5 minutes.
2. Le **citron** neutralise également le venin des guêpes.
3. L'**argile froide** est un excellent remède pour lutter contre la douleur de piqûre. Achetez de l'argile et mélangez-la avec de l'eau jusqu'à obtenir une pâte homogène. Appliquez au moins 20 minutes sur la piqûre.
4. Le **bicarbonate** est également un allié contre les douleurs de ces piqûres.
5. Les **rondelles de pommes de terre** marchent aussi à leur petit niveau si vous les posez sur la zone affectée pendant plusieurs minutes.

PLANTES POUR ÉLOIGNER les guêpes ?



BASILIC



LAURIER



MENTHE VERTE



MENTHE



JASMIN



LAVANDE



CITRONNELLE

PREMIÈRE BOURSE AUX PLANTES

DIMANCHE 09 MAI, SUR VOTRE COMMUNE



La bourse aux plantes, que l'on appelle aussi « troc de plantes » ou encore « vide-jardin », est une manifestation qui a le vent en poupe ! En effet, si le jardin est un plaisir, l'aménager, le fleurir peut représenter un budget non négligeable. Fonctionnant sur le principe de l'échange ou de la vente à tout petit prix entre particuliers (la vente permet bien souvent de rembourser l'achat d'engrais et de terreau), ces événements sont de bonnes occasions de s'approvisionner à coût réduit, ils sont également riches de découvertes, de partages entre jardiniers.

L'objectif est de réunir des jardiniers au même endroit et de faciliter ainsi les échanges entre les passionnés et les amateurs. Cela s'adresse donc à tous les jardiniers. En pratique, chacun vient avec les plantes issues de son jardin, s'installe pour la demi-journée et les échanges peuvent commencer ! Vous pouvez également venir en simple visiteur : tous les jardiniers ont un jour commencé à partir de rien, les dons sont fréquents !

PARTICIPER À UNE BOURSE AUX PLANTES, C'EST L'OCCASION :

- d'échanger des plantes, des graines, des semis, des boutures, des bulbes et bulbilles, des rejets, des drageons... mais aussi des plantes dont vous ne voulez plus. Il est possible d'échanger des plantes contre des savoir-faire, concernant des techniques de jardinage par exemple. Parfois, on peut vendre ou acheter mais ce n'est pas dans la philosophie de la bourse aux plantes.
- de rencontrer d'autres jardiniers passionnés et de passer un moment convivial,
- de revenir avec des nouvelles plantes à moindre frais,
- de partager des connaissances, des expériences de jardinage,
- de découvrir de plantes inconnues ou oubliées,
- de dénicher des plantes introuvables dans le commerce.

RETROUVONS-NOUS SUR LE MARCHÉ CAMPAGNARD « LES TRÉSORS DU SANTERRE » À CHAULNES
LE DIMANCHE 09 MAI DE 08H45 À 12H30



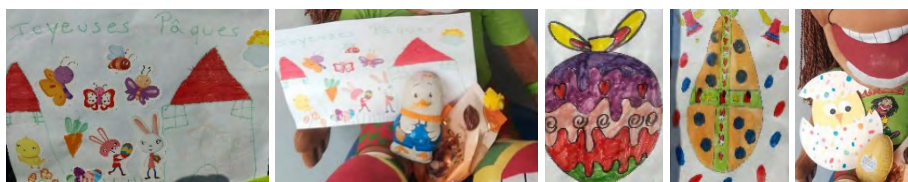
CONCOURS DE DESSIN

UNE BELLE INITIATIVE !

En cette période particulière, le garage Renault de Chaulnes et leur désormais célèbre mascotte « Bob » proposait aux enfants de venir décorer leur vitrine.

Les petits artistes ont reçu un chaleureux accueil et les dessins d'œufs de Pâques ont égayé la devanture du garage.

Deux gagnants se sont vus récompensés par de délicieux chocolats et le sourire ravageur de Bob.



LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES DE CHAULNES

Le RAM est un lieu d'éveil pour les petits et d'accompagnement pour les professionnels et les familles, il participe à la qualité de l'accueil de l'enfant et accompagne la pratique professionnelle de l'assistante maternelle.

C'est un lieu de rencontre dans la convivialité, avec des temps d'échanges dans un espace qui facilite l'observation de l'enfant dans un contexte autre que le domicile. Il valorise le métier notamment en organisant la formation continue.

Pour les enfants c'est un lieu propice aux jeux et à la sociabilité. L'enfant va rencontrer d'autres enfants et d'autres adultes au cours d'activités complémentaires à celles offertes au domicile des assistantes maternelles. L'enfant va y vivre les prémices du vivre ensemble et une ouverture culturelle.

AU RAM, NOUS TROUVONS :

Des ateliers d'éveil,

Des ateliers à thèmes avec des professionnelles extérieures et des collaborations avec les médiathèques de Terre de Picardie,

Des rendez-vous festifs, sorties, visites.

Le RAM est ouvert aux assistantes maternelles du territoire de Terre de Picardie, ainsi qu'aux parents employant une assistante maternelle.

Le ram renseigne les professionnels et les familles sur les démarches à effectuer lors de l'embauche d'une assistante maternelle et

également tout le temps du contrat (contrat de travail, pajemploi, Caf, ...).

Sur Chaulnes, il y a 14 assistantes maternelles agréées.

La responsable du RAM est Stéphanie Cressonnier.

ram@terredepicardie.fr

06.76.07.58.40



SORTIES VTT AU COLLÈGE DE CHAULNES

La situation sanitaire a rendu la pratique sportive plus difficile ces derniers mois. Cependant, les enseignants d'EPS du collège n'ont pas renoncé à animer l'Association Sportive du collège. En complément des activités extérieures proposées sur le temps du midi au collège, ils ont mis en place des sorties VTT les mercredi après-midi.

Ainsi, les élèves ont pu réaliser une vingtaine de kilomètres sur les chemins du Santerre. Le vent et la boue ont parfois compliqué les sorties mais les sourires et la fierté d'avoir bouclé le parcours ensemble ont eu raison des éléments.

Ils continueront de proposer ces après-midi VTT tant qu'elles seront plébiscitées par les élèves. Nul doute que les kilomètres vont encore s'enchaîner dans les prochaines semaines.



CHANGEMENT DES RÈGLES DE STATIONNEMENT AUX ABORDS DU COLLÈGE.

Afin de réduire le risque d'accidents et de protéger nos enfants, en concertation avec Madame la principale, Mr Le Maire a pris la décision de réglementer l'arrêt et le stationnement devant le collège et favoriser la circulation des bus de ramassage scolaire. Le respect de la vitesse et le stationnement aux abords des établissements scolaires sont l'affaire de tous ! Soyons vigilants !



RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE !



Voici l'un des ambitieux projets portés par Jimmy Camba, conseiller principal d'éducation au collège Aristide Briand de Chaulnes.

Le confinement 2020 a mis en évidence le manque de matériels informatiques au sein des foyers de nos collégiens, entraînant de grandes difficultés pour suivre les cours en distanciel.

Aiguillé par son épouse (assistante sociale scolaire), Mr Camba contacte l'association Synapse insertion basée à Amiens.

Le mouvement est lancé ! Début 2021, les familles des élèves scolarisés au collège de Chaulnes se voient proposer la possibilité d'acquérir un ordinateur reconditionné pour la somme de 100€. Le fonds social est utilisé pour soutenir les familles les plus modestes.

Cette opération rencontre un franc succès. Fin mars, ce n'est pas moins de 95 tours, écrans, claviers, souris et câbles qui sont livrés.

Pari réussi pour Mr Camba !

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE ANTOINE DE ST EXUPERY

Avenue Aristide Briand 80320 CHAULNES

Tél. : 03.22.84.68.44 - ou mediatheque.chaulnes@terredepicardie.fr



POUR VOUS INSCRIRE IL VOUS FAUT :

Remplir le formulaire de renseignements remis lors de votre visite à la médiathèque.

Présenter un justificatif de domicile datant de moins de trois mois. Régler le montant de l'adhésion* fixé par le règlement

5 € : Adultes résidents CCTP.

8 € : Adultes extérieurs

Gratuit : Pour les étudiants, les demandeurs d'emploi, Handicapés, les allocataires du RSA, sur présentation d'un justificatif de l'année en cours.

INFORMATIONS

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, nous vous proposons une nouvelle organisation :

Les mercredi et samedi, la médiathèque de Chaulnes sera ouverte aux heures habituelles.

Click-Call and collect :
Mardi / Jeudi / Vendredi

Possibilité de continuer à prendre les rendez-vous pour la médiathèque de Rosières en Santerre en appelant au 03 22 84 68 44 et réserver via la catalogue en ligne (<https://terre-de-picardie-pom.c3rb.org/index.php>).

PORTAGE A DOMICILE

Après un portage régulier dans les MARPA et Maison de retraite, les médiathèques proposent un portage à domicile pour les personnes isolées ou empêchées (seniors, malades, personnes à mobilité réduite, hospitalisées...). Pour bénéficier de ce service gratuit, il vous suffit de contacter



la médiathèque intercommunale de Chaulnes par téléphone, mail ou par personne intermédiaire pour effectuer la démarche.

Un bulletin d'inscription sera remis au bénéficiaire ainsi qu'une petite enquête simple sur les genres de livres appréciés. Le bibliothécaire se chargera de fixer les rendez-vous afin de déposer les documents à domicile.

ANIMATIONS

BIBLIOCHRONIC L'EXPOSITION... PRESQUE SCIENTIFIQUE D'UN SAVANT FOU AMOUREUX DES LIVRES (en partenariat avec le PETR et le Tas de Sable Ches Panse Vertes, centre de la marionnette en Région Hauts-de-France).

Sous réserve des recommandations sanitaires gouvernementales, les ateliers à la médiathèque de Chaulnes sont programmés les : 26 mai, 5 juin, 9 juin et 12 juin de 9h30 à 12h00.

L'exposition BIBLIOCHRONIC aura lieu du 26 mai au 8 juin.

28 mai : Spectacle BIBLIOTRON (salle St Didier ou centre socio-culturel de Chaulnes).

Le PETR Coeur des Hauts-de-France a le privilège d'accueillir en résidence plusieurs mois, l'auteur et poète Sébastien Kwiek et le photographe Benjamin Teissedre. Une Saison en Santerre est la préfiguration du nouveau projet PANORAMA qui verra le jour à partir de la saison 2021 / 2022 sur le territoire du Santerre Haute Somme. PANORAMA ou comment rendre vivant un patrimoine, faire parler les pierres, respirer nos paysages à travers le regard d'artistes d'aujourd'hui. PANORAMA ou comment rendre les habitants, acteurs, témoins d'une histoire qui n'a de cesse de se réinventer... et ambassadeurs d'un territoire riche de ce qu'il fut, ce qu'il est et de ce qu'il sera. Les ateliers auront lieu fin du 1er semestre.



■ CHORALE EN SANTERRE

Un peu d'historique, puisqu'il n'y a guère de nouveautés avec les conditions sanitaires actuelles.

Créée en 1989 par des amateurs de chant choral, elle s'est peu à peu étoffée et a compté 76 membres il y a quelques années. C'est cette chorale qui a chanté et joué dans la pièce de théâtre : la Louve de Rainecourt et les chauffeurs du Santerre entre 2009 et 2010 avec un énorme succès... Certains s'en souviennent certainement.



La Chorale en Santerre en 2000... Vous reconnaissez quelques personnes?..

Le départ pour raison de santé de notre cheffe de chœur : Francine François fut un moment difficile et malgré les louables efforts de Jean-Pierre Sonntag et Jean François, la chorale perdit une bonne partie de son effectif. Depuis Novembre 2018 nous avons une nouvelle cheffe de chœur qui a tout de suite su nous motiver.

Les choristes vieillissent et les plus jeunes ont parfois du mal à se mobiliser pour chanter. Nous espérons un renouveau prometteur, dès le

retour aux conditions normales car tous les choristes sont bien décidés à poursuivre l'aventure. Grâce aussi à Nathalie Ponsart notre cheffe de chœur, dynamique et compétente qui, en peu de temps, nous a redonné la pêche et un moral d'enfer.

Avant le confinement, le nombre des choristes avait doublé par rapport à 2018 (38 à ce jour) et même si les répétitions se sont arrêtées pour cause de virus, tous les participants ont repris leur adhésion et espèrent pouvoir bientôt chanter lorsque la majorité d'entre-nous sera vaccinée... Vers le début mai... Sans doute.

Nous attendons les Chaulnois(e)s dès que les répétitions reprendront...

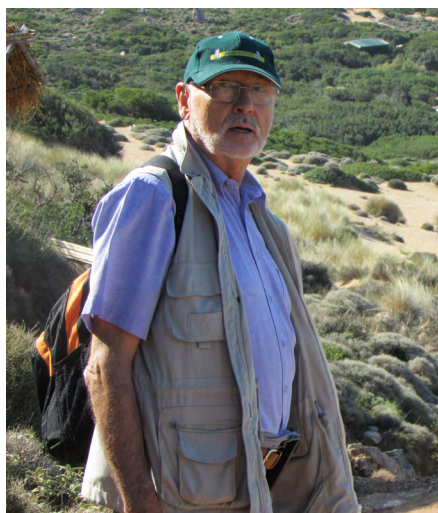
Venez, vous serez bien accueillis, même si vous n'avez pas une voix de rossignol !!! Sachez que tout le monde (ou presque) sait chanter, chacun trouve la voix qui lui convient : sopranes,alti, basses ou ténors...

Comme avant le confinement, les répétitions auront lieu salle Saint Didier, le mardi à 19h30.

Alti à gauche, sopranes et basses à droite



■ MARCHE RANDONNÉE CHAULNOISE



En janvier, nous vous avons présenté le club dans son ensemble et vous avons proposé de nous rejoindre. Nous avons effectivement enregistré 4 nouvelles adhésions mais... Pas de Chaulnes ! Peut-être les mesures sanitaires actuelles vous ont-elles amenés à penser que nos activités avaient cessé ? Non, nous marchons toujours en appliquant les gestes barrières, par groupes de 6... Mais nous marchons. Oubliez le stress, les problèmes, la pandémie en marchant... Quel meilleur remède ?

Autre sujet : le club de Chaulnes a décidé de s'investir au plan



départemental. En mars, avaient lieu les élections au Comité 80 pour le renouvellement du bureau et des 15 administrateurs. Philippe Dieudonné (ancien préfet en retraite) membre du club de Cayeux est élu président, Elisabeth Desaint, bien connue des marcheurs et Daniel Pipart sont les 2 vice-présidents. Trois adhérents du club de Chaulnes ont ainsi été nommés et rejoignent 3 commissions différentes afin de se tenir informé et de peser sur les décisions qui seront prises durant le nouveau mandat.

Pierre Cattani, notre président rejoint la commission «Communication, Promotion, Partenariat», Jacky Declercq, notre animateur Rando Santé mais aussi notre découvreur de beaux parcours, celle des «Sentiers et Itinéraires», Claudine Bouquet, notre trésorière et animatrice, celle de «Pratique et Adhésions».



À droite, Jacky Declercq



Claudine Bouquet devant le groupe

Nous souhaitons tous les trois aider le Comité 80 à évoluer pour plus de clubs de marche (certains cantons n'en ont pas) et plus de convivialité et d'interactions entre les clubs existants.

Le club compte déjà 5 baliseurs départementaux officiels.

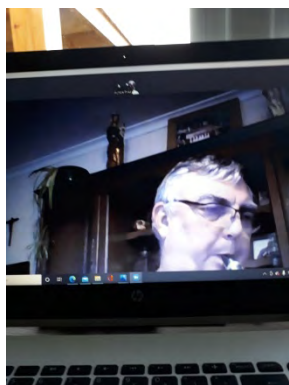
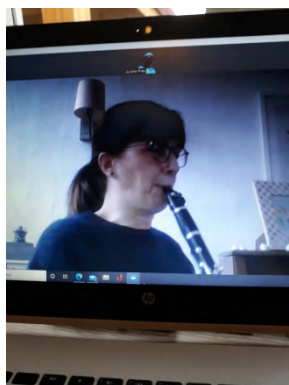
Chaulnes bouge et se fait connaître, venez nous rejoindre et participer avec nous à améliorer la santé et la qualité de vie autour de nous.



Pierre Péchon et Gilles Vasseur, baliseurs

■ ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE PICARDIE

2020-2021, une année un peu étrange pour notre association ! Reprise des activités en septembre avant un confinement pour tous après les vacances de Toussaint. Les élèves s'accrochent et suivent leurs cours en visio. Pour mettre un peu de baume au cœur à l'approche des fêtes de fin d'année, nous avons créé un calendrier de l'avent : chaque jour, une vidéo de deux ou trois élèves dans des disciplines différentes (lien sur notre site Internet).



Début janvier, les cours peuvent reprendre en « présentiel » mais uniquement pour les mineurs... Les adultes continuent sur leurs écrans : Notre stage annuel n'a pu avoir lieu, ainsi que nos habituelles auditions, la sainte Cécile, les orchestrades de Noël, la remise des diplômes... Les examens de la fédération se sont même déroulés sous forme de vidéos. Nous espérons des jurys en chair et en os pour l'édition 2021. 19 mars : reconfinement pour tous. Les professeurs vont se remettre à la création de nouveaux montages vidéos afin de promouvoir le travail de leurs élèves!

Infos sur :

Site Internet : <http://emhp.fr.gd> / Téléphone : 06 17 59 85 88
Lieu des cours : 20 place Henri Sy 80320 Lihons

Nos jeunes de l'atelier rock ont enfin dévoilé leur nom de groupe : LIONS ROCK !

Ils étaient programmés au Festilihons volume 3 qui devait avoir lieu les 11, 12 et 13 juin prochain. Le festival étant reporté à l'année prochaine, vous pourrez les écouter, avec les autres groupes prévus, en 2022.

<https://www.facebook.com/festilihons/>



École de
Musique de
Haute
Picardie

TERRE
PICARDIE
LE CŒUR DES HAUTS-DE-FRANCE

■ AMICALE DES DONNEURS DE SANG

L'Amicale des donneurs de sang bénévoles de Chaulnes et ses environs vous informe de dates des prochaines collectes :

Les lundis 2 août et 29 novembre 2021, de 14h à 18h, à la salle Saint Didier.

Ne pas oublier de vous munir de votre carte d'identité.

Du fait des conditions sanitaires, notre assemblée générale s'est tenue en comité très restreint. L'éventualité de tenir celle-ci par visio conférence n'ayant pas été retenue au motif que tous les membres de l'amicale ne sont pas équipés.

La présidente remercie pour leur aide les membres du bureau : Messieurs Alain Bruyer, Dominique Capelle, Pierre Sanz, ainsi que Madame Elisabeth Borocho et Monsieur Jacques Moret pour la vérification des comptes. Le fait d'être vacciné contre la covid 19 n'empêche pas de donner son sang. Merci pour votre fidélité.

La présidente
Marie-Aimée Beulque

MAISON FAMILIALE RURALE ECLUSIER-VAUX



MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
ECLUSIER-VAUX

PORTES OUVERTES SUR RDV
Vendredi 04 Juin - Vendredi 02 Juillet
03.22.76.53.28

ALTERNANCE
DES LA 4^E / 3^E
DÉCOUVERTE DES
MÉTIER
(Tous secteurs de
métiers)
BAC PRO
PRODUCTIONS
AQUACOL

APPRENTISSAGE
CAP^a JARDINIER
PAYSAGISTE
CS RUMA
(Certificat de Spécialisation
Responsable d'une Unité de
Méthanolisation Agricole)
DISPOSITIF IEJ

www.mfr-eclusier.fr
mfr.eclusier@mfr.asso.fr

Portes ouvertes sur rendez-vous de la Maison Familiale Rurale Eclusier-Vaux le vendredi 4 juin et le vendredi 2 juillet.

Plus d'informations sur www.mfr-eclusier.fr.

Pour contacter la MFR : mfr.eclusier@mfr.asso.fr ou 03.22.76.53.28



COLLECTE DES RADIOGRAPHIES A LA DÉCHÈTERIE

Même s'il est conseillé de conserver un certain temps ses radiographies, il arrive toujours un moment où l'on souhaite s'en débarrasser. Vous pouvez désormais les apporter à la déchèterie intercommunale, sans papier ni pochette. Le gardien les déposera dans le conteneur adéquat.

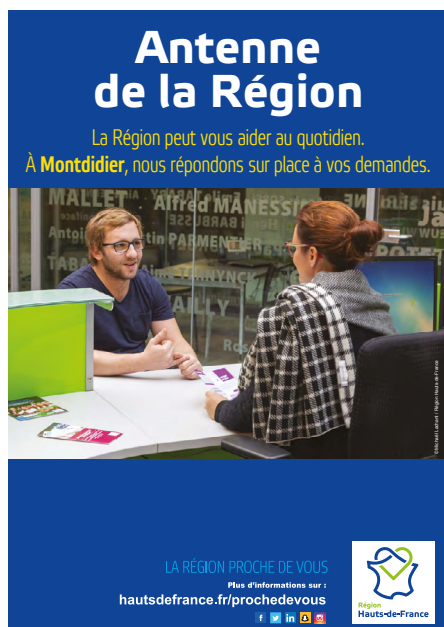
Attention, les radiographies argentiques sont considérées comme des déchets dangereux. Elles contiennent des sels d'argent et mettent jusqu'à 300 ans pour se dégrader naturellement.



ANTENNE DE LA RÉGION

LA RÉGION PROCHE DE VOUS

Établir un lien direct, rassembler en un seul lieu les actions et les services proposés par la Région et ce, près de chez vous : c'est l'objectif des antennes régionales de proximité qui ouvrent en Hauts-de-France. Une vingtaine d'antennes de proximité couvriront l'ensemble de la Région.



Antenne de la Région
La Région peut vous aider au quotidien.
À Montdidier, nous répondons sur place à vos demandes.

LA RÉGION PROCHE DE VOUS
Plus d'informations sur : hautsdefrance.fr/prochevous



DES AGENTS DE LA RÉGION SUR PLACE, POUR VOUS RÉPONDRE ET VOUS ACCOMPAGNER

Dans chaque antenne, vous êtes accueillis par des agents de la Région, spécialement formés pour vous renseigner :

- > Emploi : Proch'Emploi, aides aux entreprises...
- > Formation : aides à la formation professionnelle, plan apprentissage, bourse d'études...
- > Aides aux particuliers : aide au transport aux particuliers qui

utilisent leurs véhicules pour aller travailler, aide à la garde d'enfant...

Ce service d'information et d'écoute vous accompagne dans la constitution de vos dossiers que vous soyez un particulier, un responsable associatif, un chef d'entreprise, un artisan, un agriculteur, un élu local...

Les agents des antennes sont aussi à votre écoute pour identifier des besoins nouveaux et les faire remonter aux services de la Région.

INFOS PRATIQUES

ANTENNE DE MONTDIDIER

Espace Jean Jaurès

41, rue Jean Jaurès - 80500 Montdidier

OUVERTURE

Lundi au vendredi :

9h-12h15 / 13h30-17h

Tél. : 03 74 27 30 10

antenne-montdidier@hautsdefrance.fr

LE REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés aura lieu le Dimanche 10 octobre 2021, si les conditions sanitaires le permettent.



UN CONCILIATEUR DE JUSTICE À CHAULNES



Alain SÉGOUFFIN, conciliateur de Justice de la Cour d'appel d'Amiens, Tribunal d'instance d'Amiens, assure maintenant une permanence en la mairie de Chaulnes, le premier lundi de chaque mois, sur rendez-vous. Pour le rencontrer, il vous suffit de prendre rendez-vous auprès de l'accueil de la mairie. Vous pouvez également joindre Monsieur SÉGOUFFIN, au 06.12.47.97.69.

MARCHÉ DE CHAULNES

Le 2^{ème} dimanche de chaque mois, de 8h30 à 12h, place de la mairie. Plus d'informations sur : www.marchedechaulnes.com



Les Trésors du Santerre
Le marché campagnard de Chaulnes (80)

MARCHÉ DE CHAULNES 2021
www.marchedechaulnes.com

LE 2^{ème} DIMANCHE DE CHAQUE MOIS, DE 8H30 À 12H30.
PLACE DE LA MAIRIE

09 mai
LES ASPERGES
M. PICARD VERVACKE

13 juin
LES FRAISES

11 juillet
DISTIFLORE DE LIHONS 80320
TISANES - HUILES ESSENTIELLES - HYDROLATS
AUDREY - LAURENT www.distiflore.fr

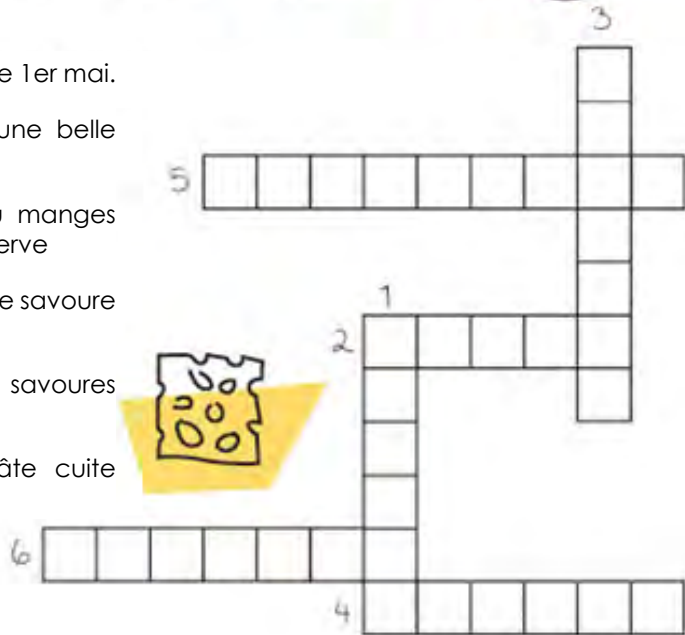
Produits et Saveurs du Terroir



Mots croisés du mois



1. Tu en offres à ta maman le 1er mai.
2. Il cache sous sa peau une belle couleur orange.
3. C'est un poisson que tu manges souvent préparé en conserve
4. Rouge, jaune, verte, elle se savoure nature, cuite, en sauce.
5. Il est long et vert et tu le savoures souvent en entrée.
6. C'est un fromage à pâte cuite avec des trous.



CHARADE

Mon premier est le contraire de haut
 Mon deuxième est le contraire de rapide
 Mon troisième est le contraire de matin
 Mon tout se trouve dans le jardin
 Qui suis-je ?

Une balançoire (bas - lent - soir)

MICHEL-FERDINAND, 6^{ÈME} DUC DE CHAULNES

NÉ À VERSAILLES LE 31 DÉCEMBRE 1714 - DÉCÉDÉ À PARIS LE 23 SEPTEMBRE 1769.

Parmi les ducs de Chaulnes, Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailly, s'il fut comme son père, un militaire, retient plus particulièrement notre attention en raison de son goût pour les sciences. En outre, comme ses aïeux, il fut un bâtisseur.

Enfant, il fut remarqué pour la facilité avec laquelle il apprenait. Cadet de trois frères et de trois sœurs, il fut tout d'abord destiné, comme les cadets de toutes les grandes familles, à l'état ecclésiastique.

LE MILITAIRE.

Son père, Louis Auguste d'Albert d'Ailly, 4^{ème} duc de Chaulnes, avait transmis son titre à son fils aîné, Charles-François, qui était ainsi devenu 5^{ème} duc de Chaulnes. Mais celui-ci décéda à l'âge de 24 ans, en 1731. Le titre fut alors transmis à Michel-Ferdinand qui renonça à la carrière ecclésiastique et entra chez les Mousquetaires en 1732. L'année suivante, il reçut la commission de maître-de-camp aux Chevaux-légers de la Garde. Les Chevaux-légers, corps créé par Henri IV, comptait environ 200 hommes, était réservé aux nobles et appartenait à la Maison du Roi*.

Michel-Ferdinand était de grande taille, nous dit-on dans l'éloge qui fut prononcé à l'Académie après son décès, « bien fait, d'une physionomie agréable et d'un embonpoint qui lui allait assez bien et ne l'empêchait pas de se mouvoir avec une légèreté et une agilité singulières ».

La France, en 1733, s'engagea dans la Guerre de Succession de Pologne. Au cours de ce conflit qui permit de détacher la Lorraine de la Maison d'Autriche, Michel-Ferdinand obtint le titre de Capitaine-lieutenant des Chevaux-légers.

Cette guerre se termina en 1738. Mais, en 1740, débuta la Guerre de Succession d'Autriche. En 1742, Charles-Ferdinand combattit en Bohême et participa, sous les ordres de Maurice de Saxe, au siège de Prague. Grâce à l'audace et à l'habileté de ce prince allemand rallié à la France, la ville fut prise. Mais, en l'absence de celui-ci, parti en Courlande, l'armée française fut mise en échec à Dettingen ; les Chevaux-légers subirent de lourdes pertes et il s'en fallut de peu que le duc de Chaulnes fut tué.

Puis vint la bataille de Fontenoy (1745), place forte au bord de l'Escaut, non loin de Tournai. A nouveau sous les ordres de Maurice de Saxe, en qualité d'Aide de Camp du Roi, il contribua à la victoire par des tirs de batteries d'artillerie judicieusement disposées.

Louis Ferdinand s'illustra encore aux sièges d'Anvers et de Namur. Puis, lors de la guerre qui suivit celle-ci, la Guerre de Sept Ans, il fit campagne en Westphalie.

Il fut lieutenant-général en Bretagne de 1747 à 1752 et commissaire du Roi aux Etats de Bretagne. En 1752, il fut nommé « gouverneur et lieutenant-général pour le roi en la Province de Picardie, Artois et pays reconquis, gouverneur de ville et citadelle d'Amiens et de Corbie » jusqu'en 1764.

LE SCIENTIFIQUE.

Toutes ces campagnes ne l'empêchèrent pas de consacrer les périodes de paix aux sciences. En 1743, il avait été reçu à l'Académie Royale des Sciences en y succédant au feu cardinal Fleury.

Dans son château de Chaulnes et à Paris (dans l'hôtel de Vendôme), il avait accumulé une importante bibliothèque consacrée aux sciences physiques, à la mécanique et aux sciences naturelles. En outre, il s'était doté d'instruments d'optique et d'astronomie. C'est ainsi qu'il se livra à des expériences dont la première est relatée dans un Mémoire qui fut lu lors d'une séance de l'Académie en 1755 ; celle-ci se rapportait à une découverte d'Isaac Newton sur la diffraction de la lumière ; elle permit d'en perfectionner les conclusions.

A cette époque, il conseilla le roi Louis XV dans l'aménagement du cabinet royal de curiosités installé au château de la Muette aujourd'hui disparu.

Le « Journal » du maréchal de Croÿ qui fut reçu au château, mentionne, à la date du 10 mai 1763, l'existence d'une « chambre noire d'optique » et, au-dessus, d'un belvédère « où l'on pouvait voir l'horizon

rond, dans les grandes plaines ».

En 1761, le Russe Mikhaïl Lomonosov, en observant le passage de Vénus devant le soleil, avait déduit de la réfraction des rayons solaires, la présence d'une atmosphère sur cette planète.

Charles-Ferdinand se passionna pour le sujet et, lors de ce passage de Vénus, il fit profiter l'Académie de ses observations. Puis, déplorant le manque de précision des appareils d'optique de l'époque, il entreprit des recherches pour l'améliorer et imagina un nouveau modèle de microscope qu'il fit fabriquer en Angleterre. L'exemplaire personnel du duc de Chaulnes se trouve au Musée des Arts et Métiers.

LE BÂTISSEUR.

Michel-Ferdinand fit réorganiser l'avant-cour de son château de Chaulnes s'ouvrant vers l'extérieur par une grille monumentale flanquée de deux pavillons dotés de toits à la Mansart.

En outre, il transforma les jardins dotés de plusieurs bassins, de terrasses, de statues, d'un labyrinthe, d'une laiterie, en y ajoutant notamment un temple

à colonnades et le bâtiment de réception couronné de la « lanterne » d'où l'on pouvait observer l'horizon « jusqu'à douze lieues »...

Et surtout, c'est lui qui fit édifier, sur la gauche en entrant, un imposant édifice appelé la Garde d'Honneur pour loger ses officiers (un bailli, un lieutenant, un procureur fiscal, un greffier, un sergent et ses gardes). L'imposante façade brique et pierre de ce logis, comportait dix-neuf travées entre deux pavillons couronnés de frontons. Une grande porte charretière s'ouvrait sur un passage traversant le bâtiment. Sa partie droite comportait, au rez-de-chaussée, des pièces de réception et, à l'étage des chambres. Dans l'aile gauche, consacrée au service, se trouvaient une salle d'escrime, une bibliothèque et le chartrier où on conservait les titres de propriété du domaine.

Enfin, le sixième duc de Chaulnes s'occupa de faire rebâtir l'église paroissiale, également en brique et pierre (1749-1752).

Le procureur fiscal du duc, logé dans La Garde d'Honneur, était le père du célèbre grammairien et pédagogue Charles-François Lhomond, né à Chaulnes, qui devint prêtre en 1749 et dont la statue se dresse devant la Mairie (nous évoquerons sa vie riche en péripéties, dans un prochain article).

Le microscope





Michel-Ferdinand, avait épousé Anne-Josèphe Bonnier de la Mosson, dame du palais de la reine de France. Leur fils, Louis-Marie, épousa sa cousine, Marie-Paule d'Albert de Chevreuse. Comme son père, il était passionné de physique et de sciences naturelles. Mais la situation financière catastrophique laissée par ses parents, ne lui permit pas de redresser les finances familiales. Une adjudication des biens eut lieu en 1772. Rentré en possession du château en 1782, Louis-Marie y vécut misérablement jusqu'à sa mort en 1792. En ruine, ce qui restait du château fut vendu en 1809 à M. Bourdon qui utilisa les pierres pour construire celui d'Omiécourt. Ce qui restait du domaine devint par la suite propriété de Bellator de Beaumont puis de la famille Descoutures. Désormais, le logis de La Garde d'Honneur fut appelé « le château ». Il sera entièrement détruit lors de la Première Guerre Mondiale.

**Le roi est alors Louis XV, arrière-petit-fils de Louis XIV.*

Marcel Queyrat, président cantonal du Souvenir Français.

Sources :

« Maurice de Saxe, maréchal de France » de Jon Manchip White. Librairie Académique Perrin. 1967.

« Gentilhommières en Picardie » de P. Seydoux. Ed de la Morande. 2002.

« Eloge de M. le Duc de Chaulnes. 1769. Histoire de l'Académie Royale ». Mémoires.

« Châteaux disparus dans la Somme » de C. du Passage ; CRDP. Amiens. 1987.



Ville de Chaulnes

1ère Bourse aux Plantes

Dimanche 09 Mai 2021



Vous souhaitez
échanger vos semis,
graines, boutures ?

Vous voulez partager
des astuces de
jardinage dans la bonne
humeur ?

Retrouvons-nous

Sur le marché campagnard « Les trésors du Santerre »
Le dimanche 09 mai de 08h45 à 12h30

*****GRATUIT*****

(réservé aux particuliers)

Commune de CHAULNES

Renseignements et inscriptions en mairie au 03.22.83.80.80 ou par mail mairie.chaulnes@wanadoo.fr ou
au 06.78.13.87.43